



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 16

Réunion restreinte du : 29/12/2022

Membres présents : André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément aux Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
25288031	TERRE ET MER CHL 1	U 13 à 8	Depart 2 - C	FORFAIT	0,00 €
25288031	BAYEUX FC 3	U 13 à 8	Depart 2 - C	FORFAIT	0,00 €
25290346	BAYEUX FC 4	U 13 à 8	Depart 4 - D	FORFAIT	0,00 €
25290346	TERRE ET MER CHL 2	U 13 à 8	Depart 4 - D	FORFAIT	0,00 €
25292103	VALLEE ORNE ESI 3	U 13 à 8	Depart 4 - C	FORFAIT	0,00 €
25292103	VITAL ACDC FC 1	U 13 à 8	Depart 4 - C	FORFAIT	0,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON